

**Le volet « changement climatique » des études d'impact : état de l'art des pratiques et méthodes en France et perspectives****Jean-Marc VALET**

*Chef d'unité EEEE, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)*

*France*

**Jean-Pierre CHANG**

*Chef d'unité, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA)*

*France*

**Résumé**

A la COP21, l'accord de Paris est un engagement décisif pris pour s'orienter vers la réduction de la consommation des énergies fossiles. Cela passe d'abord par la réduction des consommations proprement dites (diminution de la demande, meilleure efficacité énergétique...) puis par leur substitution par des énergies renouvelables. En France, dès 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 avait mis en place des engagements nationaux très ambitieux et les politiques territoriales énergie-climat (SRCAE, PCAET...) qui se mettent en place progressivement constituent un des principaux outils opérationnels pour répondre à l'ensemble de ces enjeux.

L'évaluation environnementale des projets, plans et programmes doit permettre la prise en compte des enjeux énergie-climat dans la conception des projets, plans et programmes en relation avec les objectifs des documents de planification de rang supérieur. Or, ce thème des évaluations environnementales récent, reste insuffisamment appréhendé.

Afin d'améliorer la prise en compte des enjeux énergie-climat dans les évaluations environnementales, le ministère de la transition écologique et solidaire a réalisé une première étude en 2017 avec l'appui technique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Cette étude dresse un état des lieux de la réglementation relative à la thématique Energie-climat dans les études d'impact, en listant les guides existants et détaillant leurs préconisations.

Elle identifie également l'écart entre les préconisations et ce qui est réalisé dans les études d'impact. Le périmètre de cette étude comprend les questions relatives aux émissions de GES, à la consommation d'énergie, aux énergies renouvelables, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. La typologie des projets retenus concerne les transports, les Installations industrielles impactant l'environnement (éoliens, photovoltaïques, déchets, installations d'élevage), les zones aménagement concerté en urbanisme ou autres projets d'aménagement urbain.

Cette année, dans la poursuite de ce premier état de l'art, le ministère de la transition écologique et solidaire mène une deuxième étude avec le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA) et le CEREMA visant à produire un guide méthodologique afin d'améliorer le volet changement climatique des études d'impact. Les conclusions du rapport de cette étude seront publiées dans le courant du premier semestre 2019.